



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

code de la route

Question écrite n° 64806

Texte de la question

M. Claude Goasguen attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur l'examen du code de la route sanctionnant l'obtention du permis de conduire. Cet examen a récemment été réformé pour permettre une meilleure évaluation du comportement des candidats face à des situations récurrentes dans la pratique de la conduite. Cette épreuve demande donc un réel discernement et non plus une simple connaissance des règles encadrant la conduite. Cela a pour conséquence de rendre plus difficile la réussite à cet examen, et l'attente pour être présenté par l'auto-école est beaucoup plus longue, et plus particulièrement à Paris. C'est pourquoi il souhaiterait connaître le pourcentage de réussite à cet examen, et plus particulièrement le taux de réussite des personnes âgées de plus de cinquante ans, et enfin, lorsqu'un candidat parisien a échoué une première fois, la durée moyenne précédant une nouvelle présentation à l'examen.

Texte de la réponse

Les données, pour le département de Paris (75), relatives aux pourcentages de réussite à l'épreuve théorique de l'examen du permis de conduire, toutes présentations confondues et en première présentation pour l'année 2004, sont les suivantes : taux reçus total : 59,01 % ; taux reçus en première présentation : 62,37 % ; pour l'épreuve pratique de la catégorie B, ces mêmes taux sont respectivement de 41,15 % et 37,16 %. En revanche, l'outil informatique actuellement disponible ne permet pas de connaître l'âge des candidats. Enfin, renseignements pris auprès des services locaux compétents, le délai de présentation après un échec est en moyenne d'un mois entre deux épreuves théoriques et d'un mois et demi à deux mois entre deux épreuves pratiques. Ces délais apparaissent donc raisonnables, même si les efforts entrepris dans ce domaine doivent être poursuivis.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64806

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2005, page 4741

Réponse publiée le : 16 août 2005, page 7908